



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 71658

Texte de la question

M. Philippe Plisson attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des professionnels infirmiers qui doivent adhérer obligatoirement à l'ordre infirmier. La récente manifestation du 26 janvier dernier a montré la forte mobilisation de cette profession opposée à la création d'un ordre instaurée par un décret de 2007. La légitimité de cet ordre, dont les professionnels ne veulent pas, est remise en cause : seuls 13 % des personnels infirmiers ont participé au vote sur sa création, alors que 80 % des infirmiers travaillent en structure de soins. Alors que cette profession souffre d'un manque de reconnaissance des qualifications et de la pénibilité du travail, d'un besoin de moyens humains et matériels et d'une meilleure reconnaissance salariale, elle rejette massivement la création d'une telle structure disciplinaire. Eu égard à ces observations, il lui demande l'abrogation de la loi portant création de l'ordre infirmier.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71658

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1609

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)